



Règlement et organisation des épreuves d'admission

2023-2024

Par son inscription à l'épreuve d'admission, le candidat accepte les modalités réglementaires et organisationnelles décrites dans la présente annexe V aménagée pour la période août-septembre 2023, qui fait intégralement partie du Règlement des Études de l'IAD.

Le candidat accepte que les données récoltées dans le formulaire de préinscription aux épreuves d'admission ainsi que dans le questionnaire préparatoire aux épreuves d'admission soient conservées selon la législation en matière des protections des données (RGPD).

Le traitement des données du candidat sera effectué par le secrétariat des étudiants, la comptabilité, le service informatique et le corps professoral.

Le candidat accepte que ses nom et prénom, la photo prise durant les épreuves d'admission, ainsi que les résultats des épreuves d'admission (orientation - admission ou non-admission) soient publiés sur le site internet www.iad-arts.be et tout autre support digital de l'IAD et affichés au secrétariat des étudiants de l'établissement. Le candidat accepte par ailleurs que son prénom et son nom soient proclamés en public, le cas échéant. La photo des candidats admis pourra être utilisée ultérieurement à des fins opérationnelles internes et externes à l'IAD.

Conditions d'accès au premier bloc d'études du premier cycle (Article 3 du Règlement des Études):

1. Être titulaire d'un des titres d'accès visés par l'Art. 107 du D.2013.
2. Avoir réussi l'épreuve d'admission de l'orientation concernée (organisation : cf. Annexe V). La réussite de l'épreuve d'admission est prononcée par le jury de l'épreuve d'admission de chaque orientation et est communiquée par publication digitale et par voie d'affichage au secrétariat des étudiants de l'établissement. Dans le cadre d'une épreuve à deux tours, la délibération finale a lieu après le second tour. En cas de contestation relative à une erreur matérielle ou à une irrégularité dans le déroulement des épreuves, le candidat peut contester la décision de la délibération finale selon la procédure décrite au point 7 de la présente annexe.

La réussite de l'épreuve d'admission d'une année académique reste valable l'année académique suivante. Sur demande du candidat, cette durée peut être prolongée par décision du PO ou de son représentant pour des motifs jugés légitimes par ceux-ci. L'étudiant qui redouble la première année dans le même domaine et la même orientation ne doit pas représenter l'épreuve d'admission de l'orientation.

Il est possible de s'inscrire aux épreuves d'admission de deux orientations différentes.

Le montant des frais d'inscription aux épreuves d'admission s'élève à :

- 120€ pour une orientation
- 170€ pour deux orientations

Le paiement des épreuves d'admission formalise l'inscription du candidat.

Ce montant est dû dès que le candidat a transmis son dossier administratif (profil personnel, documents qui attestent l'accès à l'enseignement supérieur, copies de carte d'identité et d'acte de naissance, justificatifs des années antérieures après la sortie de l'enseignement secondaire, le cas échéant. La convocation aux EDA est envoyée sur l'adresse mentionnée lors de la préinscription en ligne. Les frais des épreuves d'admission ne sont pas remboursables même si le candidat ne participe pas à l'une ou à l'ensemble des épreuves d'admission.

Ce montant doit être réglé par virement bancaire Banque CBC

Avenue Albert Einstein, 7
1348 Louvain-la-Neuve
IBAN : BE71 7320 1624 9369
BIC/SWIFT: CREGBEBB

au bénéfice de:

Institut des Arts de Diffusion
Route de Blocry, 5
1348 Louvain-la-Neuve

Le montant doit être crédité sur le compte de l'IAD au plus tard un jour ouvrable avant le début des épreuves d'admission.

Tout autre moyen de paiement devra faire l'objet d'une demande écrite de la part du candidat et devra être suivie d'un accord écrit de la direction.

Modalités et déroulement des épreuves d'admission.

La préinscription se fait en ligne.

L'horaire de passage des épreuves d'admission sera transmis au candidat par courriel. L'envoi des horaires de passage sera communiqué 48 heures ouvrables avant le rendez-vous.

Le questionnaire préparatoire pour les orientations audiovisuelles a pour but de cerner les intérêts (ouverture d'esprit, curiosité intellectuelle et artistique, centres d'intérêt...) et les motivations du candidat (raisons qui poussent à entreprendre ce type d'études et idée qu'il se fait du métier). Ce questionnaire est à compléter en ligne via le lien envoyé à l'adresse courriel communiquée par le candidat lors de la validation de sa préinscription aux épreuves d'admission. Le questionnaire complété sera visible en ligne par les professeurs de l'orientation.

Le questionnaire préparatoire en interprétation dramatique est spécifique à l'orientation. Le but est de permettre aux professeurs qui encadrent les épreuves de prendre connaissance de leur profil avant de les rencontrer.

La délibération qui détermine l'acceptation du candidat dans l'orientation se fait sur base d'une évaluation globale de l'ensemble des épreuves.

Le résultat motivé de l'épreuve d'admission sera également adressé au candidat par courriel à l'adresse fournie lors de la préinscription.

Orientation Réalisation Cinéma - Radio - Télévision

L'épreuve d'admission à l'orientation Réalisation est organisée en deux tours.

Les résultats du premier tour seront publiés sur le site de l'IAD.

Le candidat sera convoqué pour le 2ème tour via l'adresse courriel communiquée lors de la préinscription en ligne.

En aucun cas, un candidat ne sera admis au second tour de l'épreuve d'admission s'il n'a pas participé au premier tour.

Le 1er tour se décline en 2 épreuves :

1. **Le test écrit d'analyse de film.** Après la projection d'un court métrage, il est demandé au candidat une analyse succincte. En plus de la qualité de l'écriture, l'évaluation s'effectuera à travers deux prismes : la qualité de l'analyse de la mise en scène et la pertinence de l'analyse technique (cadre, lumière, son, musique, rythme,...).
2. **L'entretien individuel** avec des professeurs de l'orientation Réalisation. Cet entretien sera basé sur le questionnaire préparatoire du candidat (questionnaire à compléter en ligne via le lien envoyé sur l'adresse courriel communiquée par le candidat lors de sa préinscription aux épreuves d'admission). En partant du questionnaire du candidat, seront évalués la culture générale et audiovisuelle du candidat, ses centres d'intérêt, sa curiosité intellectuelle et artistique...

Pour les candidats qui ont réussi le premier tour de l'épreuve d'admission, celle-ci se poursuit lors d'un second tour.

Le candidat doit obligatoirement apporter une réalisation audiovisuelle (ou radiophonique) personnelle en langue française d'une durée de maximum 2 minutes (ou un extrait de 2 minutes d'une réalisation plus longue).

Cette réalisation servira de base à un entretien avec des professeurs de l'orientation.

Pour cette réalisation personnelle, le candidat a le choix de présenter une fiction avec des dialogues obligatoires, un documentaire ou une création radio (extrait d'un podcast, une animation, une fiction ou un documentaire réalisé par le candidat). Le candidat est l'auteur du scénario et assume artistiquement sa création ainsi que le travail de son équipe et de ses interprètes. Ce travail sera composé d'éléments organisés et captés lors du tournage ou d'une création sonore.

Ne sont pas acceptés : réalisations collectives, travaux scolaires, travaux muets, reportage et/ou captation d'événements, clip musical, film de famille, de vacances, film d'animation, travaux photographiques, projets non-réalisés (scénarios, story-board...), podcast réalisé par un tiers.

Support: le postulant apporte son travail sur son ordinateur portable ou tablette (diagonale de minimum 20 cm = 8 pouces) muni de hauts-parleurs. Par sécurité, il apporte une copie sur une clé USB dans un ou plusieurs formats usuels. Le candidat aura préalablement testé techniquement sa création sur l'outil utilisé.

Les résultats du premier tour d'admission seront affichés au secrétariat des étudiants de l'établissement et publiés sur le site de l'IAD le vendredi 1er septembre 2023. Les horaires de passage pour le second tour seront communiqués 48 heures ouvrables avant le rendez-vous.

La délibération finale des épreuves d'admission en réalisation se déroulera le vendredi 15 septembre 2023. Les résultats seront diffusés le jour-même.

Orientation Son

Pour l'orientation son, l'épreuve d'admission est composée de cinq tests :

1. **Le test écrit d'analyse de film.** Après la projection d'un court métrage, il est demandé une analyse succincte axée sur la dimension sonore du film.
2. **L'entretien individuel** se basera sur le questionnaire préparatoire. Ce questionnaire est à compléter en ligne via le lien envoyé par courriel à l'adresse électronique communiquée par le candidat lors de la validation de sa préinscription aux épreuves d'admission. Ce questionnaire complété sera visible en ligne par les professeurs de l'orientation.

3. **Le test de logique mathématique et scientifique.** Afin d'évaluer les aptitudes du candidat à aborder certains domaines scientifiques, celui-ci doit répondre à un questionnaire du niveau de l'enseignement secondaire supérieur. Le syllabus qui reprend la matière à connaître et les exercices pour passer avec succès l'épreuve d'admission en mathématiques et en physique est téléchargeable sur le site de l'IAD.
4. **Un entretien** comportant un test d'écoute d'extraits sonores destiné à évaluer la qualité d'écoute et la culture musicale générale du candidat.
5. **Le test de manipulation** élémentaire de matériel électrique, électronique et électroacoustique.

La délibération de l'épreuve d'admission en Son se déroulera le mercredi 13 septembre 2023. Les résultats seront diffusés le jour-même.

Orientation Image

Pour l'orientation Image, l'épreuve d'admission s'organise autour des cinq éléments suivants:

1. **Le questionnaire préparatoire** a pour but de cerner les intérêts (ouverture d'esprit, curiosité intellectuelle et artistique, centres d'intérêt,...) et les motivations du candidat (raisons qui poussent à entreprendre ce type d'études et idée qu'il se fait du métier). Le questionnaire est à compléter en ligne via le lien envoyé sur l'adresse courriel communiquée par le candidat lors de sa préinscription aux épreuves d'admission et sera visible en ligne par les professeurs de l'orientation.
2. **Le test écrit d'analyse de film.** Après la projection d'un court métrage, il est demandé une analyse succincte axée sur la dimension visuelle du film.
3. **Le test de logique mathématique et physique.** Dans le but d'évaluer les aptitudes du candidat à aborder certains domaines scientifiques, celui-ci doit répondre à un questionnaire du niveau de l'enseignement secondaire. Le syllabus qui reprend la matière à connaître et les exercices pour passer avec succès l'épreuve d'admission en mathématiques et en physique est téléchargeable sur le site internet de l'IAD.
4. **Le test pratique d'aptitude** permet d'évaluer la créativité à cadrer du candidat et sa capacité à manipuler du matériel. Après une explication du fonctionnement de la caméra destinée à cet exercice, le candidat est invité à choisir un thème parmi plusieurs proposés. Il part ensuite à travers Louvain-la-Neuve tourner des images

autour du thème choisi. Les images seront ensuite visionnées et appréciées par un jury afin d'évaluer la sensibilité artistique et le bagage technique du candidat.

5. **L'entretien individuel** avec les professeurs de l'orientation donne au candidat l'occasion de présenter sa motivation, de défendre ses points de vue, de faire état de ses expériences, d'annoncer ses enjeux. Le candidat doit apporter 15 (quinze) photos personnelles sur un thème choisi librement. Ce travail doit être présenté sur tirage papier de bonne qualité (minimum 10 x 15 cm) ou livre photo. Il servira de support à un dialogue autour de sa curiosité visuelle ainsi qu'à démontrer son aptitude à composer une prise de vue photographique. Le candidat peut également apporter sur support USB un extrait significatif (durée maximum 5 min.) d'un film, clip ou autre extrait vidéo qu'il a réalisé. L'entretien sera aussi alimenté par le contenu du questionnaire préparatoire.

La délibération de l'épreuve d'admission en Image se déroulera le mercredi 13 septembre 2023. Les résultats seront diffusés le jour-même.

Orientation Montage et Scripte

Pour l'orientation Montage et Scripte, l'épreuve d'admission comprend trois épreuves :

1. **Le test écrit d'analyse de film.** Après la projection d'un court métrage, il est demandé une analyse succincte. L'évaluation portera sur des questions relatives au scénario, à la narration, au montage, au rythme du film.
2. **L'entretien individuel** qui suivra avec les professeurs de l'orientation donne au candidat l'occasion de présenter sa motivation, d'exposer ses points de vue, de faire état de ses expériences, d'annoncer ses enjeux. Le contenu du questionnaire préparatoire a pour objectif de servir de base à l'entretien avec les professeurs, entretien qui a pour but d'apprécier la sensibilité artistique du candidat, ses motivations, sa culture générale, ses expériences personnelles dans les domaines qui touchent à la réalisation, au tournage et au montage.
3. **Le test pratique d'aptitudes** permet d'observer la manière dont le candidat réagit face à des situations qu'il rencontrera au cours de ses études ou de sa profession. Le candidat devra choisir, parmi un jeu de photos proposées, quelques clichés qui racontent une histoire et justifient son choix. L'appréciation se fera sur la cohérence de l'histoire, la progression dramatique, l'originalité du montage et la qualité de

l'argumentation. Le test photo permettra d'affiner l'appréciation du candidat en fin d'entretien.

La délibération de l'épreuve d'admission en Montage et Scripte se déroulera le mercredi 13 septembre 2023. Les résultats seront diffusés le jour-même.

Orientation Réalisation Multimédia

Pour l'orientation réalisation multimédia et interactive, l'épreuve d'admission s'organise autour des quatre éléments suivants:

1. **Le questionnaire préparatoire** a pour but de cerner les intérêts (ouverture d'esprit, curiosité intellectuelle et artistique, centres d'intérêt...) et les motivations du candidat (raisons qui poussent à entreprendre ce type d'études et idée qu'il se fait du métier) Le questionnaire est à compléter en ligne via le lien envoyé sur l'adresse courriel communiquée par le candidat lors de sa préinscription aux épreuves d'admission et sera visible en ligne par les professeurs de l'orientation.
2. **Travaux créatifs personnels.** Le candidat devra présenter un ensemble de travaux personnels réalisés par ses soins (animations 2D, 3D, réalisations interactives, sites internet, travaux d'infographies, dessins sur papier, etc.). L'objectif est d'évaluer à travers ces divers travaux la familiarité des candidats avec l'outil informatique, ainsi que leurs sensibilités artistiques.
3. **Le test d'analyse film.** Il s'agit d'un film d'animation ou d'effets spéciaux de fin d'études d'un étudiant de l'IAD. Après la projection, il est demandé une analyse succincte. L'évaluation se fera sur base de la pertinence des observations sur la réalisation, le scénario, la qualité du graphisme et de l'animation, le rythme, la continuité, le décor sonore.
4. **L'entretien individuel** avec les professeurs de l'orientation donne au candidat l'occasion de présenter sa motivation et ses travaux, et de faire état de ses expériences et aspirations. Le candidat devra répondre à quelques questions visant à avoir une meilleure idée de son expérience avec les outils informatiques et/ou de son niveau en graphisme. Tant le travail personnel que le contenu du questionnaire préparatoire et l'analyse du film, ont pour objectif de servir de base à l'entretien. Ce dernier a pour but d'apprécier la sensibilité artistique du candidat, ses motivations, sa

culture générale et ses expériences personnelles dans les domaines de l'animation, de la 3D, des effets spéciaux et du développement interactif (web, jeux, etc).

La délibération de l'épreuve d'admission en Réalisation Multimédia se déroulera le mercredi 13 septembre 2023. Les résultats seront diffusés le jour-même.

Orientation Interprétation dramatique

Déroulement

Le questionnaire préparatoire. Ce formulaire, spécifique à l'orientation Interprétation Dramatique, a pour but de permettre aux professeurs de situer davantage les candidats et les candidates. Ce questionnaire préparatoire est à remplir en ligne. Il servira de base lors d'un entretien durant le second tour des épreuves d'admission.

Les épreuves d'admission de l'orientation interprétation dramatique sont organisées en deux tours successifs et éliminatoires.

La présence à toutes les activités durant les épreuves d'admission est obligatoire.

Premier tour

Pour le premier tour, les candidats sont répartis en plusieurs groupes et travaillent pendant trois jours avec trois professeurs: interprétation de scènes (dialogues), improvisation (créativité personnelle), travail corporel.

Les candidats devront présenter, le dernier jour du premier tour une présentation scénique personnelle en solo (monologue, chant, danse... sans vidéo) d'une minute maximum, préparée préalablement de manière autonome.

Au cours de ces trois jours, les trois professeurs évalueront l'évolution des candidats dans les trois matières proposées et sur leur présentation personnelle.

Les critères d'évaluation sont :

1. la ponctualité,
2. la disponibilité à rencontrer la pratique théâtrale,
3. l'incarnation du texte,
4. le soin apporté à la diction,

5. l'implication corporelle,
6. la qualité de participation active aux exercices,
7. la qualité d'interprétation,
8. la qualité d'écoute des partenaires et des professeurs,
9. la qualité de mémorisation,
10. la qualité de la présence aux partenaires et aux auditeurs.

Les candidats seront informés s'ils sont retenus pour le second tour des épreuves d'admission après la délibération le dernier jour du premier tour.

En aucun cas, le candidat ne sera admis au second tour s'il n'a pas participé et réussi le premier tour des épreuves d'admission.

Second tour

Le second tour se déroule pendant dix jours, sous forme de stage. La présence est obligatoire durant toute la durée du stage.

Les candidats retenus pour le second tour travaillent sous la direction de trois professeurs :

- l'interprétation d'un texte dramatique (dialogue)
- l'improvisation
- le travail corporel

A la fin du second tour, les candidats présentent les travaux préparés, dont une proposition personnelle en solo de 2 minutes, devant un jury composé de l'ensemble des professeurs d'interprétation dramatique.

Le jury statuera sur la réussite ou non de chaque candidat après discussion avec les professeurs qui auront animé le stage et pu apprécier les compétences et la progression de ceux-ci dans le travail.

Les critères d'évaluation sont

1. la prise en charge et le sérieux et l'engagement avec lesquels le travail est accompli
2. l'aptitude à comprendre les indications données par les professeurs et à les restituer
3. les aptitudes à utiliser son outil corps/voix
4. la capacité d'agir/réagir avec les partenaires de jeu

5. la capacité à transmettre des émotions à un public

L'objectif des deux tours de sélection est, au vu de leur évolution durant les épreuves, d'évaluer les potentialités de chaque candidat à entamer des études dans une école supérieure des arts.

La délibération du second tour se déroulera le mercredi 13 septembre 2023. Les résultats seront diffusés le jour-même.

Introduction et traitement des recours

En cas de contestation relative à une erreur matérielle ou à une irrégularité dans le déroulement des épreuves, le candidat introduit son recours par recommandé (ou par écrit contre accusé de réception) auprès du secrétariat des étudiants dans un délai maximum de trois jours ouvrables (hormis samedis, dimanches,) après la publication des résultats de l'épreuve d'admission.

Le recours détaillera précisément l'erreur matérielle ou l'irrégularité dans le déroulement des épreuves qu'il invoque.

Le recours sera examiné par la Commission de recours interne.

La Commission se prononcera dans un délai cinq jours ouvrables et adressera une réponse au candidat à l'adresse mentionnée dans le recours. Cette adresse sera considérée comme l'adresse à laquelle l'étudiant souhaite recevoir une réponse, par ailleurs la réponse sera également envoyée par courriel à l'adresse renseignée dans le dossier du candidat.